

PA03216016A5010



HOLDING 2FR
57, Boulevard de l'Embouchure
31200 TOULOUSE
Tél : 05 61 57 49 40
Fax : 05 61 57 49 53



Département du GERS
Commune de L'ISLE JOURDAIN

Demande de Permis d'Aménager
« L'Allée de Molière »

PA08 – Programme des Travaux

Vu pour être annexé à mon arrêté du : 11 mai 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme,

Jean-Luc DUPOUX.

Affaire : 16-012

16/12/16



1 rue Marie Curie
31520 RAMONVILLE-ST-AGNE
Tél : 05 61 73 38 55
contact@ainfra.fr

SOMMAIRE

1	VOIRIE	3
1.1	ACCES AU LOTISSEMENT	3
1.2	DEFINITION ET DIMENSIONNEMENT	3
1.3	TERRASSEMENTS	4
1.4	OUVRAGES ANNEXES	4
2	ASSAINISSEMENT	5
2.1	LE RESEAU EAUX USEES	5
2.2	LE RESEAU EAUX PLUVIALES	5
3	ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE	6
4	ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE	7
4.1	ORGANISATION DES RESEAUX	7
4.2	STRUCTURES ET MATERIAUX DES OUVRAGES REALISES	7
5	ECLAIRAGE PUBLIC	7
6	DESSERTE TELEPHONIQUE	8
6.1	ORGANISATION DU RESEAU	8
6.2	STRUCTURES ET MATERIAUX DES OUVRAGES REALISES	8
7	AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS	8

1 VOIRIE

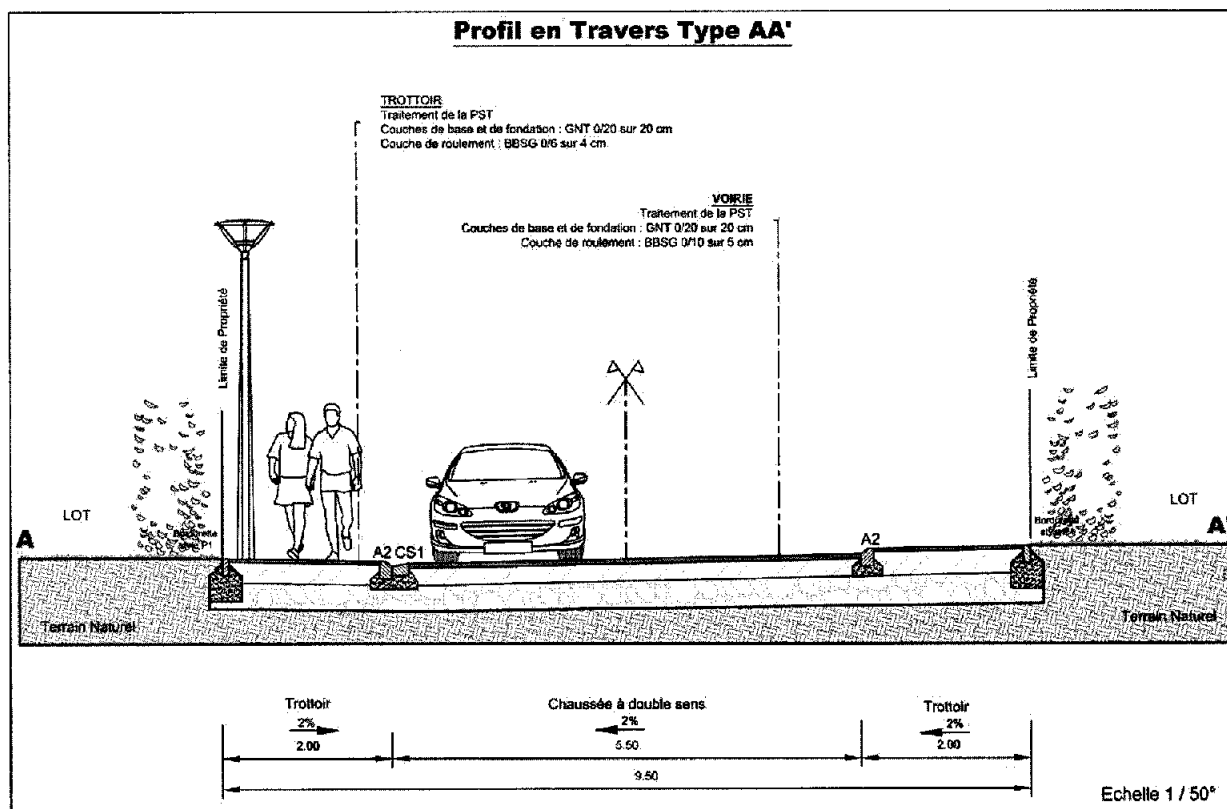
1.1 Accès au lotissement

L'accès au lotissement projeté se réalisera en un point distinct, sur le chemin rural n°16 (d'Encochebéro).

1.2 Définition et dimensionnement

Le profil en travers type de la voirie est illustré sur le plan PA08.1 – Plan voirie. La pente transversale de la voie et des trottoirs sera de 2.00 %.

Composition de la Voirie (dimension de 9.50m) :



- ✓ Un trottoir de 2.00 m de largeur en enrobé accueillant les mâts de l'éclairage public,
- ✓ Une chaussée à double sens, de 5.50 m de large en enrobé,
- ✓ Un trottoir de 2.00 m de largeur en enrobé.

Cette voie de desserte se termine par une placette de retournement.

Structure de la chaussée et des trottoirs:

La chaussée présentera la structure suivante :

- ✓ Une Couche de fondation en traitement du sol en place pour obtenir une PF2 (EV2 \geq 50 MPA)
- ✓ Couche de base en concassé en GNT 0/20 sur 20 cm d'épaisseur
- ✓ Tapis d'enrobé 0/10 de 5 cm d'épaisseur pour la voirie et de 0/6 de 4cm d'épaisseur pour les trottoirs.

Préalablement à la réalisation des travaux, une étude géotechnique réalisée par un laboratoire agréé validera la structure de la voie préconisée ci-dessus et pourra proposer des variantes pour les couches de fondation et de base (ex : Traitement du fond de forme)

Bordures et Caniveaux :

- ✓ Bordurette en limite de propriété
- ✓ Bordure de type A2 en rive de chaussée coté trottoir en point haut
- ✓ Bordure de type A2 et caniveau type CS1 en rive de chaussée coté trottoir en point bas pour assurer l'écoulement des eaux de pluie.

1.3 Terrassements

Les terrassements, objet du présent programme des travaux, sont ceux destinés à la réalisation des voiries et des réseaux de viabilisation du terrain. L'ensemble des terres résultant de ce terrassement sera régalé sur place. Il n'est pas prévu d'évacuation de terre.

Les terres de terrassement seront régalées sur les lots de manière homogène sans pour autant dépasser une hauteur de 20 cm par rapport à l'état initial.

Les talus créés auront une pente maximale de 2 : 1.

1.4 Ouvrages annexes

Possibilité de mise en place d'une aire de stockage pour les ordures ménagères est prévue en entrée de lotissement.

Ses dimensions et emplacement seront validés par les services du SICTOM.

2 ASSAINISSEMENT

L'exécution des travaux devra être en tous points conformes aux prescriptions de la commune de L'ISLE JOURDAIN.

Le principe du réseau d'assainissement est schématisé sur le plan PA08.2 – Plan Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées.

2.1 Le réseau eaux usées

Le lotissement sera raccordé au réseau communal en un point du chemin rural n°16, où les réseaux sont présents et permettent le raccordement.

La collecte sera assurée par des canalisations Ø200 en PVC de type CR8 à emboîtement.

La visite et l'entretien du réseau seront assurés par la mise en place de regards de visite circulaire Ø1000.

Ces regards seront installés aux changements de direction du collecteur, et, dans la mesure du possible, aux points de plus forte concentration des branchements particuliers, ils seront couverts par des tampons fonte série lourde Ø 600.

Dans les parties rectilignes entre regards de visite sur collecteur, les branchements particuliers seront raccordés au moyen de culotte de branchement en forme de Y ou de T de 200x160 mm. Les boîtes de branchement Ø315 mm seront situées en espace public avec amorce dans les lots et seront munies d'une couverture par tampon fonte de série hydraulique.

2.2 Le réseau eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales sera basée sur le principe suivant :

- collecte des eaux de voirie et des lots (via des boîtes de branchement particulier) par l'intermédiaire d'un réseau enterré positionné sous la voirie.
- régulation des eaux ainsi collectées à la parcelle,
- rétention, régulation des eaux ainsi collectées dans un bassin de rétention paysagé à ciel ouvert.
- rejet des eaux ainsi régulées dans le fossé existant.

Le principe du réseau d'assainissement est schématisé sur le plan PA08.2 – Plan Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées.

Voirie :

- Collecte des eaux de ruissellement de la voirie par l'intermédiaire d'avaloirs.

Parcelles :

- Chacune des parcelles sera raccordées au réseau EP du lotissement.

Regard de visite :

- Diamètre 1000 préfabriqué avec tampon fonte série lourde.

Canalisation principale :

- Les tranchées seront remblayées, soit en 0/31.5, soit en terre du site traitée au préalable pour cet emploi
- Les déblais excédentaires seront régalez sur les lots.
- Les canalisations à poser seront en Béton Armé Ø 400 au minimum.

Branchement particulier :

- Les tranchées seront remblayées soit en 0/31.5 soit en terre du site traitée au préalable pour cet emploi.
- Les déblais excédentaires seront régalez sur les lots.
- Les tabourets de raccordement seront positionnés en domaine public
- Les tabourets de branchement seront composés de regards de visites en diamètre 300 en PVC et surmonté d'un tampon fonte. Une amorce en domaine privé sera prévue pour faciliter le raccordement des constructions.

Grilles et avaloirs :

- Ils seront d'un modèle agréé par la commune et adapté au profil de la bordure.

Bassin de rétention :

- Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales paysagé avec ses ouvrages d'admission et de régulation.

Ouvrage de rejet au ruisseau :

- Il sera prévu la réalisation d'un rejet principal au fossé pour le bassin de rétention des eaux pluviales.

3 ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE

Les travaux seront conformes aux prescriptions des services techniques de la commune de L'ISLE JOURDAIN et du syndicat des Eaux.

Le principe du réseau d'adduction en eau potable est schématisé sur le plan PA08.3 – Plan Adduction Eau Potable et Réseaux Secs.

L'alimentation du lotissement se fera à partir de la conduite existante sur le chemin rural n°16.

La desserte des lots du lotissement sera assurée par les travaux suivants :

- création d'un réseau interne à l'opération puis raccordements en limite d'opération

Le réseau interne au lotissement sera dimensionné pour desservir les lots projetés et assurer la défense incendie.

Les matériaux utilisés seront conformes aux prescriptions du concessionnaire.

Chaque lot sera pourvu d'une niche de branchement particulier disposée en domaine Public.

4 ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Les travaux de Distribution Electrique du lotissement seront réalisés conformément au cahier des charges d'Electricité De France en accord avec les services d'EDF et les services de la commune de L'ISLE JOURDAIN.

Le principe du réseau d'alimentation en énergie électrique est schématisé sur le plan PA08.3 – Plan Adduction Eau Potable et Réseaux Secs.

4.1 Organisation des réseaux

Le lotissement sera alimenté à partir du réseau existant sur le chemin rural n°16 et si besoin alimenté par un poste de transformation ERDF dont un emplacement lui est réservé.

L'alimentation des lots s'effectuera par un réseau souterrain sous trottoir.

4.2 Structures et matériaux des ouvrages réalisés

Les travaux comprendront :

- L'ouverture des tranchées et leurs remblais après mise en place des câbles et du grillage avertisseur.
- La pose de câbles 3S33 de section 240², 150²,95² et 35² alu.
- La pose de coffrets normalisés.
- Le raccordement au réseau existant suivant indications fournies par le Syndicat Départemental d'Electricité du GERS.

Les travaux seront exécutés par une entreprise agréée QUALIFELEC.

5 ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux d'Eclairage Public du lotissement seront réalisés en accord avec EDF et les services de la commune de L'ISLE JOURDAIN.

Le principe du réseau d'éclairage public est schématisé sur le plan PA08.3 – Plan Adduction Eau Potable et Réseaux Secs.

L'alimentation des candélabres s'effectuera par un réseau souterrain sous zone piétonne.

Les candélabres seront choisis en concertation avec la mairie. A titre indicatif ils pourront être composés de mats d'une hauteur de 3.50 m ou 4.00 m associés à des lanternes type Clima de Disano 100 W SHP.

6 DESSERTE TELEPHONIQUE

L'ensemble des travaux sera réalisé en conformité avec les prescriptions de la Direction Régionale des Télécommunications.

Le principe du réseau de desserte téléphonique est schématisé sur le plan PA08.3 – Plan Adduction Eau Potable et Réseaux Secs.

6.1 Organisation du réseau

Le réseau projeté aura pour origine les infrastructures de France Télécom existantes au droit du chemin rural n°16.

6.2 Structures et matériaux des ouvrages réalisés

Les travaux comporteront :

- L'ouverture des tranchées et des remblais après passage des gaines et mise en place de grillages avertisseurs.
- La pose de canalisation en PVC de diamètre 42/45, placées sous trottoir en tranchée commune.
- La construction sous trottoir, de chambres de répartition et de tirage avec fermeture fonte.
- La pose à chaque lot de regard en béton avec arrivée du tuyau individuel de distribution.

A la fin des travaux de génie Civil, un plan coté de recollement des ouvrages réalisés sera communiqué à France Télécom.

La desserte téléphonique sera assurée depuis le réseau France Télécom existant

Le génie civil du réseau téléphonique sera réalisé en souterrain conformément au décret de la loi n°73.525 du 12 Juin 1973 modifiant le décret de loi 69-596 du 14 Juin 1969 et suivant les directives techniques du Centre de Construction de Lignes de Télécommunications.

Ce réseau comprendra la fourniture et la réalisation des divers équipements de génie civil (tubes aiguillés, chambres de tirage, parcelles, borniers...)

7 AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS

L'ensemble des travaux ainsi que le choix des essences sera réalisé en conformité avec les prescriptions de la ville de l'Isle Jourdain.

Une haie paysagère devra être plantée par l'acquéreur en limite de la zone AU et N ainsi qu'en limite de la zone AU et Ace (cf. PA04 – Plan de Composition).